

02 SEP. 2020

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Saint-Gaudens, le 27 août 2020

Service Territorial  
Pôle Territorial Sud  
Unité Portage Politiques Comminges

Le directeur départemental des territoires

à

Affaire suivie par : Eric Bruneau  
Téléphone : 05.36.47.74.23  
Télécopie : 05.36.47.74.21  
Courriel : eric.bruneau@haute-garonne.gouv.fr

Madame la Présidente de la Communauté de  
Communes Cœur et Coteaux Comminges  
4 rue de la république  
BP 70 205  
31 806 Saint-Gaudens

Objet : modifications n°1 et 2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Gaudens

Vous nous avez transmis, le 10 août 2020 pour avis, **les projets de modification n°1 et 2 du PLU de la commune de Saint-Gaudens**. Ceux-ci ont pour objet :

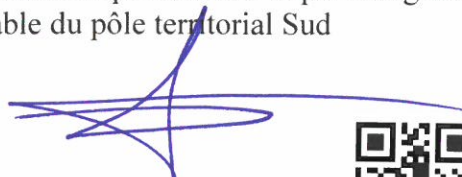
- concernant la modification n°1, la modification du règlement écrit de la zone AUf relative à l'extension de la ZAC des Landes afin de spécialiser cette zone autour des activités dédiées à l'innovation, aux technologies du numérique et de l'information, à la recherche et au développement ;

- concernant la modification n°2, la renumérotation des titres avec notamment un titre par zone, ainsi qu'une modification du règlement écrit de la zone N afin de permettre l'implantation d'une salle de musculation au profit de l'équipe de rugby à XIII au stade de Saudet.

Ces 2 modifications du règlement écrit n'appellent pas de remarques particulières. On ne peut que se féliciter de la volonté de limiter les implantations commerciales en périphérie de Saint-Gaudens, acte qui qui amorce les conditions du renouveau et du développement de la ville de Saint-Gaudens et plus largement de son bassin de vie en cohérence avec les objectifs de la future opération de revitalisation de territoire (ORT).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur départemental et par délégation,  
la responsable du pôle territorial Sud



Marion GRUA



A-202009-005030